

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**CREATION TEMPORAIRE DE 3 POSTES D'ADJOINT
TECHNIQUE - DGA PROXIMITE - MULTI ACCUEIL
"LES POUSSINS"**

DGS - Ressources humaines
N° 2020-D-358

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- Vu la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3-1 °,
- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n° 2020.07.130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attributions du conseil au président,
- Vu l'arrêté n° 2020-A-29 du 11 août 2020 de Monsieur le Président portant délégation de fonctions, délégation et subdélégation de signature à Monsieur Eric BIOJOUT en sa qualité de conseiller délégué membre du bureau en charge des ressources humaines et démarche qualité,

Considérant l'accroissement temporaire d'activité au sein du multi-accueil.

DECIDE

- Article 1** - Est approuvée la création temporaire de 3 postes d'adjoint technique au sein de la DGA Proximité – Multi-accueil « Les Poussins », pour la période du 1^{er} décembre 2020 au 31 décembre 2020.
- Article 2** - Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
- Article 3** - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la Communauté d'Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait en 2 exemplaires

Angoulême, le 30 novembre 2020

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le 01 décembre 2020
Publié ou notifié,
Le 01 décembre 2020